

Finistère

Penn Ar Bed



Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1027 S 07559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 1
SOMMAIRE Bulletin d'octobre 2023 Page 1 : Édito Page 2 : Rentrée 2023 : billet d'humeur des AESH Page 3 : La rentrée dans le second degré.	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29200 BREST 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/	13/10/2023	QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE



40 ans de statut : Pour une fonction publique forte, égalitariste, soucieuse de ses agents et de la population.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 affiche une tendance très affirmée à la baisse de moyens dans les services publics. Une baisse des dépenses publiques corrélée à une baisse des impôts avec pour conséquence une fragilisation des services publics. Des logiques comptables à contre courant des besoins de la population. Non seulement les grands piliers santé, justice, éducation, transports et environnement s'effondrent, mais les nouveaux

besoin dus aux transformations sociétales ne sont pas pris en compte, à commencer par l'urgence écologique et les violences faites aux femmes. Or, quand la puissance publique déserte, ce sont des logiques d'intérêt privé qui s'installent dans les failles. Et le service rendu n'est pas le même. Il y a 40 ans, la loi 83-634 du 13 juillet 1983 posait les bases de la fonction publique actuelle et du statut de fonctionnaire. A cette occasion, il nous semble pertinent de rappeler notre attachement à

un Service public de qualité, appréhendé comme un bien commun qui serve l'intérêt général.

Nous défendons un Service public déconnecté des logiques de marché.

Nous défendons un Service public sans failles dans lesquelles viennent s'installer des logiques d'intérêt privé.

Nous défendons un Service public adressé à tous, sans inégalités ni discriminations.

Nous défendons un Service public qui garantisse le meilleur accès aux soins à tou.te.s

Nous défendons un Service public qui garantisse une éducation émancipatrice pour tou.te.s et construise des citoyen.e.s éclairé.e.s.

Nous défendons un service public qui garantisse à ses agents une rémunération et une retraite digne.

Nous défendons un service public qui s'attellerait aux chantiers impérieux, comme l'eau, le réchauffement climatique, le logement digne.

Nous sommes persuadés que ce qui nous permet de réaliser pleinement nos missions de service public est notre statut.

Nous dénonçons les tentatives régulières, répétées d'atteinte à notre statut. Le dernier en date, la mise en place du pacte dans l'Éducation nationale, qui détricote la profession en missions cumulables, à contractualiser individuellement et localement.

Florent Martinie pour la FSU 29

Rentrée scolaire 2023: billet d'humeur des AESH

Les ministres de l'éducation passent, changent et la situation des AESH, malgré les promesses, ne s'améliore toujours pas. Mais pourquoi donc ?

Et comment donner du sens à un travail, à défaut d'être un "vrai métier", quand une AESH "suit" dans une école 5 élèves ou plus en 24 heures semaine ?

Comment accompagner correctement un élève quand, une AESH arrive en deuxième heure de français en 5ème, de TD de sciences en 2nde, ou autre absurdité du genre ?

Comment reformuler un cours quand on a suivi un tiers de l'ensemble d'un chapitre de mathématiques, de physique... ?

Étonnamment, les AESH, les oubliées et grandes précaires de l'éducation nationale, **sont les seules salariées** à qui on demande d'être "compétentes" pour

- **TOUTES les classes** : de la maternelle au post bac,
- **TOUTES les matières** : du français au mathématiques, en passant par l'espagnol, l'allemand.... voire en droit notarial, en management dans les voies professionnelles, techniques, supérieures...

- **TOUTES les pathologies** : une AESH suit aussi bien un élève autiste, hyperactif, dyspraxique, dyscalculique, mal voyant, mal entendant...

Et si les AESH "bénéficient" de quelques heures de formation en début de contrat, ce n'est plus le cas au cours de leur carrière !

En fonction des notifications de la MDPH, un élève peut bénéficier d'un suivi individuel ou mutualisé. Ainsi de nombreuses AESH sont amenées à suivre **SIMULTANEMENT** plusieurs élèves dans une même classe, par exemple un élève hyperactif qui doit être aidé à se concentrer ET un autre tellement dyslexique que même le correcteur orthographique de l'ordinateur, utilisé en cours, est incapable d'écrire un texte cohérent.!

Et non, les AESH ne sont pas des pieuvres !

Elles ne disposent que de 2 bras et non de 8 !

Le plus cynique étant que, avec les compétences de sur-adaptation attendues et nécessaires à l'accompagnement de la diversité des élèves, les AESH n'ont pas de statut et sont rémunérées sur la base la plus faible des grilles salariales de la fonction publique, c'est à dire sur la base de la catégorie C : fonction d'Exécution !

Le souci c'est que, non seulement cela engendre une réelle souffrance pour les AESH, mais en plus

et surtout, la généralisation de la mutualisation entraîne une maltraitance pour les enfants et leurs familles, par manque de réels moyens d'accompagnement.

Un exemple de la dégradation de la prise en charge du handicap dans l'éducation nationale? Dans la circonscription de Quimper Est, une notification d'accompagnement mutualisé correspondait à 8h par semaine pour l'année scolaire 2021/2022cet accompagnement est passé à 3h par semaine en 2022/2023 ! Soit moins d'1 heure par jour.....Difficile de faire PIRE!!!

Ce saupoudrage généralisé d'heures d'accompagnement engendre un vrai casse -tête pour la "gestion" des AESH et leurs emplois du temps ! Les directeurs.trices, les proviseur.e.s s'arrachent littéralement les cheveux ! Comment tenter de donner du sens aux emplois du temps quand une AESH intervient sur 3 classes, donc 3 emplois du temps de classes différents ou encore sur deux établissements, un primaire et un secondaire ? Etant donné qu'un élève (par exemple

autiste) peut être suivi par plusieurs AESH, on atteint là le summum de l'absurdité ! Et qui en fait les frais : les élèves, les familles, les AESH...

C'est pourquoi la FSU appelle à rejoindre la mobilisation intersyndicale du 3 octobre pour rappeler, encore une fois, ses revendications :

- la création d'un véritable statut de la fonction publique d'Etat, de catégorie B;
- l'augmentation réelle et significative de leur rémunération sur toute leur carrière;
- la garantie de pouvoir travailler à temps plein sur la base d'un accompagnement d'élève de 24 h
- l'abandon des PIALs et de la politique de mutualisation des moyens;
- l'abandon du projet de fusion des AESH et AED en ARE.

Pour les salaires, contre la précarité, la FSU mobilisée au côté des AESH

Sophie JOND, AESH, Sklaerenn NOISEL,
enseignante
pour la FSU du Finistère

La rentrée dans le second degré

Dans le second degré, la rentrée 2023 est similaires aux années précédentes, avec des effectifs par classe qui ne font que croître en collège. La suppression de la technologie en 6ème pour la mise en place de soutien en français et maths a pour conséquence de demander aux collègues de sciences physique de traiter une partie de la technologie. Ceux-ci refusent bien entendu.

Il manque des professeurs dans certains établissements et dans quelques disciplines. Ceci corrobore ce que le SNES national a communiqué dans les médias à la rentrée, même si notre département n'est pas de ceux dont la situation est la plus grave.

L'accueil des mineurs non accompagnés dans le Finistère est de plus en plus préoccupant par manque de moyens UPE2A. Certaines associations les prennent en charge afin de leur proposer des formations en apprentissage ! Le SNES29 s'oppose à leur sortie prématurée du

système éducatif pour devenir de la main d'œuvre bon marché.

Pacte : une mise en place difficile

Le PACTE sensé régler les problèmes de remplacement des profs et d'accompagnement des élèves ne fait pas recette, surtout en collège. Les collègues ont bien compris que c'est un travail supplémentaire alors que presque tous subissent déjà 2 HSA en plus de leur maxima de service. Pour faire "passer la pilule", certains chefs d'établissement ont passé outre les textes et prétendu que sur les remplacements de courte durée rien ne serait contrôlé, que pour les autres parts fonctionnelles, ce seraient comme "ce qu'ils-elles faisaient déjà"... Nous avons rappelé en lors des nombreuses Heures d'Informations Syndicales que nous avons animées que le décret du 8 août était très contraignant en terme de contrôle des services faits et que les missions seraient évaluées 2 fois par ans et présentées en CA. Concernant les RDC, les collègues doivent signaler à l'administration de

l'établissement un créneau hebdomadaire de remplacement. Tout se passe comme s'il y avait une astreinte. Nous alertons sur le fait que certain·e·s collègues risquent fort d'avoir des déconvenues dans le courant de l'année lorsque le rectorat va demander des comptes aux chefs d'établissement. Dans d'autres établissements, c'est le chantage aux sorties, aux formations, voire aux voyages, contre signature d'un PACTE "à la Méphistophélès"...

Bac Blanquer les épreuves de spécialités de mars à juin : une victoire du SNBES

En lycée, le retour des épreuves de spécialité en juin est une victoire pour le SNES qui a toujours bataillé contre le bac "Blanquer". Cependant, comme il n'a pas été abrogé, nous demandons à ce que le grand oral soit revu pour être centré sur les spécialités aussi bien dans son organisation que dans sa grille d'évaluation. Le maintien de la 3ème spécialité en terminale reste encore hélas, lettre morte.

Salaires, revalorisation et dialogue social

Les salaires restent encore notre priorité à cette rentrée 2023. Les promesses de revalorisation par Macron n'ont pas été tenues et l'augmentation reste très en deçà des 10% attendus. L'action du 13 septembre portera sur les salaires et les

conditions de travail. Mais le gouvernement ne veut actuellement rien entendre et fait tout pour nous faire travailler plus encore. Le mépris s'installe maintenant à tous les échelons dans les instances sensées permettre aux syndicats de faire remonter les problèmes croissants. Lors de la table ronde du 20 septembre à la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale, des députés Renaissance et RN ont tenu des propos dénigrants, voire insultants envers les syndicats, notamment le SNES-FSU. C'est inacceptable et honteux. Comment peut on être aussi méprisant envers des représentants syndicaux élus ?

Formation continue

Le ministère impose maintenant la formation continue pendant les vacances ou en dehors des heures d'ouverture des établissements comme en fin de journée. Nous devons faire front contre ces initiatives inacceptables et imposer à nos administratifs que la formation doit se faire sur le temps de travail. Est-il nécessaire de rappeler que toutes activités confondues, nous sommes déjà à plus de 43 heures de travail par semaines d'après les chiffres du ministère ?

Yves Pasquet, SNES-FSU 29